

Contrat opérationnel de Mobilité

PROVENCE-ALPES AGGLOMÉRATION
ALPES-PROVENCE-VERDON



Le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin D concrétise une ambition partagée :
construire une mobilité du quotidien plus simple, plus durable et plus solidaire.
Fruit d'une coopération étroite entre la Région et les acteurs de la mobilité du territoire, il trace une feuille de route commune pour des déplacements plus efficaces, connectés et respectueux de l'environnement.

Les signataires :



Les enjeux et la stratégie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de mobilités

Un cadre national pour la mobilité

La **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**, promulguée le 24 décembre 2019, modernise la politique des mobilités en France. Elle encourage une mobilité plus durable, partagée et connectée, et confie à la Région le rôle de chef de file pour coordonner l'action commune de tous les acteurs locaux : collectivités, intercommunalités et opérateurs.

Répondre aux défis de la transition écologique

Adopté en 2019, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** fixe des objectifs ambitieux :

- réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 50 % la consommation d'énergie primaire d'ici 2050.

Pour y parvenir, la Région agit autour de 4 orientations stratégiques regroupées sous l'acronyme **ACoRS** :

- **A – Adaptation** aux défis écologiques
- **Co – Conversion** vers des véhicules plus propres
- **R – Report modal** vers les modes collectifs ou actifs
- **S – Sobriété** dans la consommation énergétique et les aménagements

Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

Une démarche collective et concertée

Le COM est un outil stratégique et opérationnel élaboré conjointement par la Région, SNCF Gares et Connexions et les collectivités. Il fixe une vision partagée des priorités et coordonne les actions pour améliorer les mobilités dans chaque bassin.

La co-construction du COM s'est déroulée sur environ 18 mois et s'est appuyée sur 3 instances complémentaires :

- **les Comités de Bassin (COBASS)** qui ont validé les orientations et les propositions stratégiques ;
- **les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)** qui ont réuni les techniciens des intercommunalités et partenaires pour affiner les propositions ;
- **les ateliers de travail** qui ont permis de faire émerger des actions concrètes et adaptées. Ils étaient largement ouverts à d'autres acteurs de la mobilité non signataires.



Un contrat vivant et évolutif

Le COM engage ses signataires autour d'objectifs communs et d'actions coordonnées. Il repose sur 3 principes :

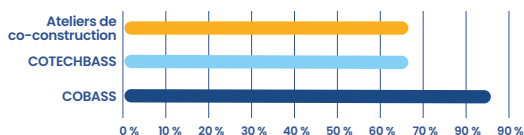
- équité entre les territoires,
- efficacité dans la mise en œuvre des actions,
- subsidiarité, c'est-à-dire une gestion au plus près des réalités locales.

D'une durée de 4 ans (2025-2029), chaque COM fera l'objet :

- d'une évaluation à mi-parcours, 2 ans après sa signature,
- d'un suivi régulier pour ajuster si nécessaire les actions du territoire.

Une forte implication des acteurs dans la démarche d'élaboration du COM

Le COM a été construit de manière partagée, avec une large participation des signataires qui ont contribué activement à définir les priorités du territoire en matière de mobilité.



Une architecture commune pour tous les COM

Chaque COM suit une même structure, pour garantir la cohérence entre les territoires :

- un **tronc commun** présentant la stratégie régionale et le contexte réglementaire,
- un **socle territorialisé** décrivant la situation actuelle du bassin,
- des **objectifs** fixés collectivement,
- des **engagements concrets** pris par les partenaires.

Cette organisation permet de relier la stratégie régionale aux réalités locales, tout en facilitant le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain.



10 objectifs généraux



22 objectifs territorialisés



65 engagements, dont :

- 15 engagements de bassin, dont 9 pilotes ou co-pilotés par la Région
- 50 engagements individuels, dont 27 pilotes ou co-pilotés par la Région

Le bassin de mobilité D : un territoire de montagne structuré par le ferroviaire

Le bassin de mobilité D est traversé par deux lignes ferroviaires majeures : la ligne SNCF le long de la vallée de la Durance et la ligne Digne–Nice exploitée par les Chemins de fer de Provence. Il compte deux pôles d'échanges multimodaux principaux, situés à Château-Arnoux-Saint-Auban et à Digne-Bains, tandis que Saint-André-les-Alpes constitue également un carrefour d'échanges important.

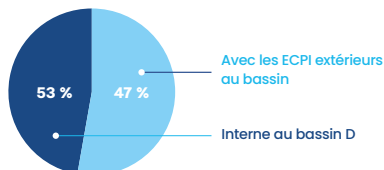
Le bassin est desservi par le réseau régional ZOU! et par les Transports interurbains et Urbains Dignois (TUD), complétés par des navettes saisonnières permettant de renforcer la desserte touristique pendant la période estivale.

Le covoiturage s'organise autour de la plateforme solidaire lancée en janvier 2024 par Provence-Alpes-Agglomération, ainsi que des aires de covoiturage aménagées à Château-Arnoux et dans les zones touristiques. En partenariat avec la Région, des dispositifs solidaires destinés

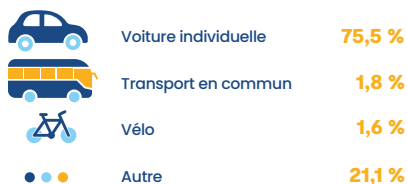
aux habitants isolés sont également en cours d'élaboration sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

En matière de mobilités actives, la voie verte Digne–Val de Durance est en cours de développement. La Région prévoit par ailleurs d'équiper l'ensemble des gares TER ferroviaires d'abris vélos sécurisés. Enfin, des initiatives locales, comme la Fête du vélo ou le programme départemental « Cols réservés aux cyclistes », contribuent à encourager la pratique du vélo sur le territoire.

Part des déplacements



Part modale dans les déplacements domicile-travail



Des objectifs partagés du niveau régional au niveau local

Le COM traduit les grandes orientations des acteurs de la mobilité en actions concrètes adaptées au bassin.

La Région et les acteurs locaux ont défini un cadre stratégique commun décliné selon les besoins et spécificités du territoire.

Cette articulation garantit une mobilité cohérente, efficace et ancrée dans le quotidien.



Améliorer les conditions de l'intermodalité

Objectif général : renforcer la continuité entre les différents modes de transport pour simplifier les déplacements du quotidien.

À l'échelle du bassin :

- Renforcer la cohérence entre les modes et les services au sein des pôles d'échanges et des interconnexions pour fluidifier les parcours usagers.
- Faire de Saint-André-les-Alpes un pôle de centralité, véritable lieu d'articulation entre les différents modes de transport et les communes environnantes.



Développer le covoiturage et l'autopartage

Objectif général : encourager les mobilités partagées pour réduire la dépendance à la voiture individuelle.

À l'échelle du bassin :

- Développer des solutions d'autopartage adaptées aux besoins du territoire.
- Renforcer les outils de mise en réseau du covoiturage pour simplifier l'accès et encourager la pratique au quotidien.
- Partager les retours d'expérience et mutualiser les initiatives autour du

covoiturage solidaire afin de créer une dynamique commune à l'échelle du bassin



Renforcer la cohérence de l'offre de transport collectif

Objectif général : rendre l'offre plus lisible, plus efficace et adaptée aux besoins des habitants.

À l'échelle du bassin :

- Adapter l'offre de transport aux besoins du territoire, tant pour les trajets internes que pour les liaisons vers les grands pôles régionaux.
- Réduire les temps de parcours et améliorer les correspondances afin de rendre les déplacements plus fluides et attractifs.
- Harmoniser les grilles tarifaires pour faciliter l'usage combiné des différents services de transport.
- Développer une offre de navettes de proximité fonctionnant toute l'année, avec un renfort saisonnier pour répondre aux besoins touristiques.



Rendre l'offre de transport plus claire et accessible

Objectif général : simplifier la lecture et l'usage de l'offre de transport pour tous les publics.

À l'échelle du bassin :

- Améliorer la circulation de l'information entre les acteurs de la mobilité et vers les usagers, pour rendre les trajets plus simples et lisibles.
- Rendre l'offre existante plus accessible et compréhensible, en simplifiant la présentation et en harmonisant la visibilité des services proposés par les différents réseaux.





Encourager la pratique du vélo

Objectif général : faire du vélo un mode de déplacement du quotidien, sûr, pratique et connecté aux autres formes de mobilité.

À l'échelle du bassin :

- Développer un maillage cyclable structurant reliant les itinéraires touristiques aux trajets du quotidien, afin de répondre à l'ensemble des besoins de déplacement.
- Renforcer la connexion train/vélo pour favoriser l'intermodalité et simplifier les déplacements combinés.
- Améliorer la cohabitation entre cyclistes et automobilistes, grâce à un partage de la voirie plus sécurisé et équilibré.
- Harmoniser les services dédiés au vélo (stationnement, location, réparation, signalétique) à l'échelle du bassin pour garantir une expérience fluide et cohérente.



Poursuivre la décarbonation

Objectif général : réduire les émissions liées aux déplacements en développant des solutions de mobilité plus propres et sobres en énergie.

À l'échelle du bassin :

- Expérimenter des carburants alternatifs et des technologies bas carbone pour les véhicules lourds et le matériel roulant.



Accompagner la conception et la mise en œuvre de services

Objectif général : renforcer l'accompagnement des territoires dans la création, la gestion et le déploiement de solutions de mobilité adaptées.

À l'échelle du bassin :

- Mutualiser le suivi des projets, tant sur les volets techniques que financiers, pour optimiser les ressources et assurer la cohérence des actions locales.



Renforcer la coordination de l'information en situation dégradée

Objectif général : Garantir une information claire, cohérente et réactive entre acteurs de la mobilité et usagers en cas de perturbation.

À l'échelle du bassin :

- Organiser une communication élargie et coordonnée, accessible à l'ensemble de la population en cas de situation dégradée.



Développer les services itinérants de proximité

Objectif général : encourager le renoncement à la mobilité subie en rapprochant les services essentiels des habitants, pour limiter les déplacements contraints.

À l'échelle du bassin :

- Déployer des services itinérants de proximité afin de faciliter l'accès aux commerces, aux services publics et aux activités du quotidien.



Renforcer la mobilité solidaire à l'échelle du bassin

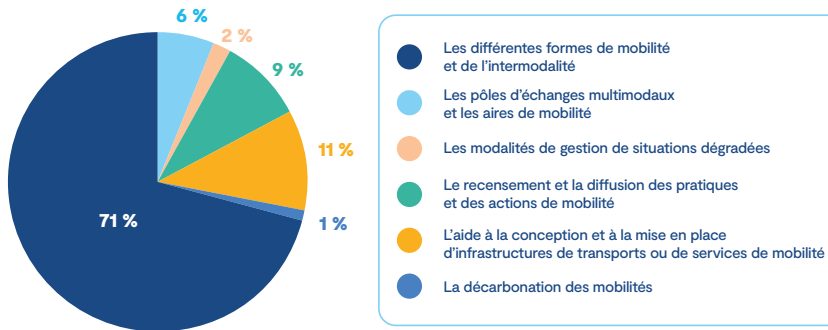
Objectif général : développer une mobilité inclusive permettant à tous d'accéder facilement aux services et aux opportunités du territoire.

À l'échelle du bassin :

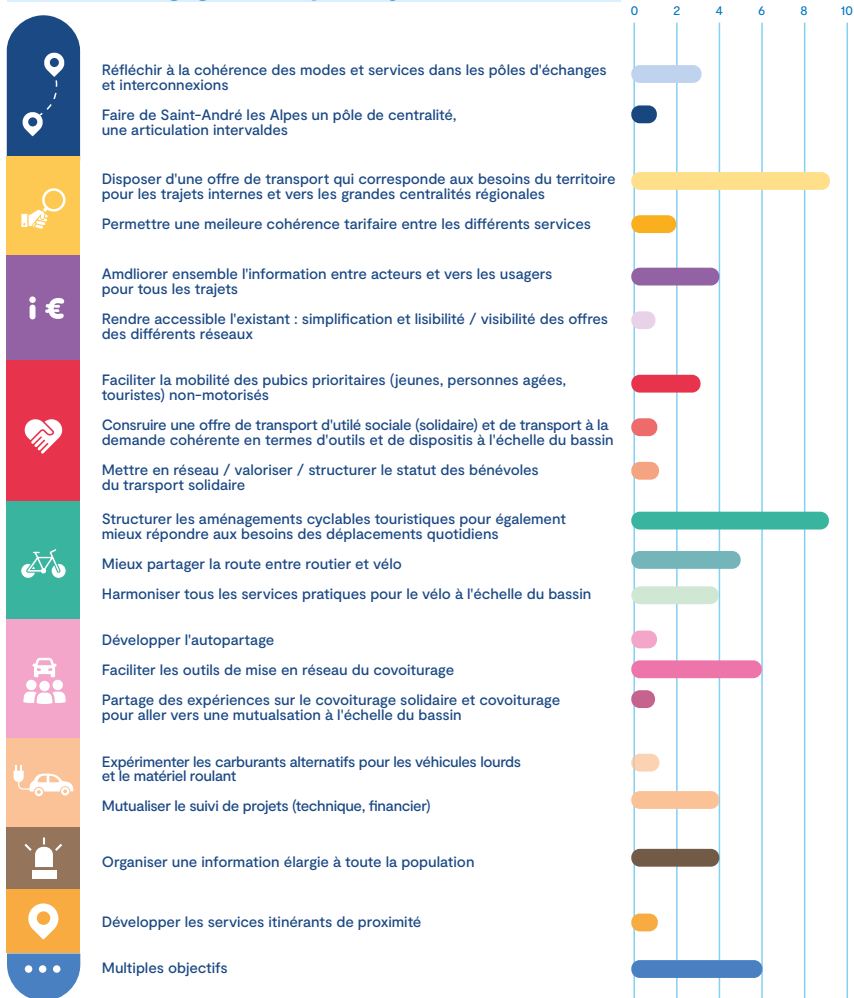
- Faciliter les déplacements des publics prioritaires (jeunes, seniors, touristes).
- Construire une offre de transport solidaire et à la demande, cohérente à l'échelle du bassin.
- Structurer, valoriser et soutenir le réseau des bénévoles du transport solidaire.

I Typologie des engagements du COM

Répartition des engagements par thématique



Nombre d'engagements par objectif territorialisé



Des engagements de bassin ambitieux

	Structurer la communication sur l'offre de services	DPT 04
	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	REGION
	Saint André les Alpes: pôle de centralité	CCAPV
	Interopérabilité entre les divers réseaux de transport sur le territoire y compris région	REGION
	Développement de pôles de mobilité	DPT 04
	Communication sur l'ouverture des lignes scolaires tout public	REGION
	Amélioration de la cohérence de l'offre entre Château Arnoux-Digne/ La Javie-Digne/ Peyruis-Les Mées-Digne	REGION, CAPAA
	Etudier la possibilité de développer des offres pendulaires à partir de St André les Alpes - CFP	REGION
	Mise en cohérence des tarifs	REGION
	Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo	DPT 04
	Manifestation d'envergure autour du vélo	DPT 04
	Réflexion autour de la mutualisation d'une plateforme de covoiturage et de covoiturage solidaire	CAPAA
	Étudier l'intérêt du développement d'un système d'autopartage sur le bassin	REGION
	Mise en place de process d'information en cas de situation dégradée	REGION
	Réunion annuelle de coordination et partage d'expérience	REGION

Ces engagements de bassin sont complétés de **50 engagements individuels** des différents signataires.

Les principaux engagements régionaux

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur agit aux côtés des territoires pour développer des mobilités plus simples, plus durables et plus solidaires. Ses engagements dans le bassin de mobilité D s'articulent autour de plusieurs priorités concrètes.



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

La Région finance les projets d'aménagements cyclables du quotidien et de véloroutes. En partenariat avec SNCF Gares & Connexions, elle déploie des stationnements vélos sécurisés en gare. Une base de données régionale sur OpenStreetMap (OSM) est également actualisée pour mieux informer les usagers et planifier les équipements.



Améliorer les conditions de l'intermodalité et la lisibilité de l'offre de transport

La Région agit pour une meilleure coordination entre les modes de transport, notamment à travers :

- la finalisation des travaux des Chemins de Fer de Provence,
- l'optimisation des lignes ferroviaires et routières, en particulier dans le Val de Durance,
- une étude sur la complémentarité cars-trains,
- la mise en œuvre d'un système de billettique interopérable à l'échelle régionale.

Elle développe une information harmonisée entre Région et territoires afin d'assurer un parcours usager fluide et lisible.



Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin

La Région soutient l'aménagement d'aires de covoiturage multimodales et explore le développement de services d'autopartage pour diversifier les alternatives à la voiture individuelle.



Poursuivre la décarbonation des mobilités

La Région poursuit la transition énergétique du réseau ZOU!, encourage une mobilité locale de proximité dans les communautés de communes et mène une stratégie de communication autour des solutions durables.



Renforcer la solidarité et l'accessibilité

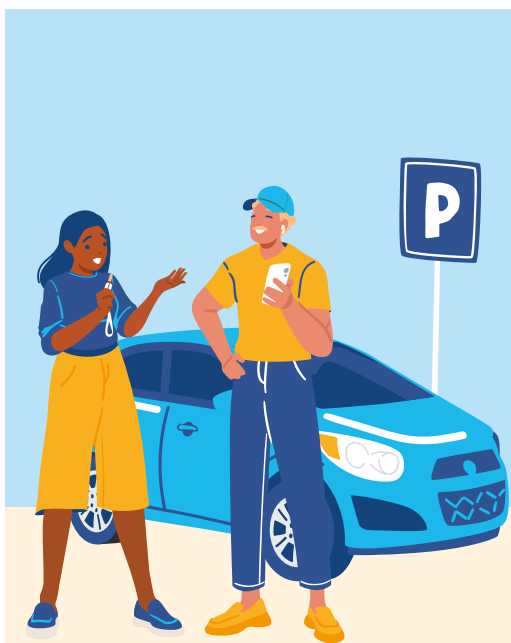
La Région œuvre pour une mobilité inclusive en partenariat avec les départements. Elle met en place :

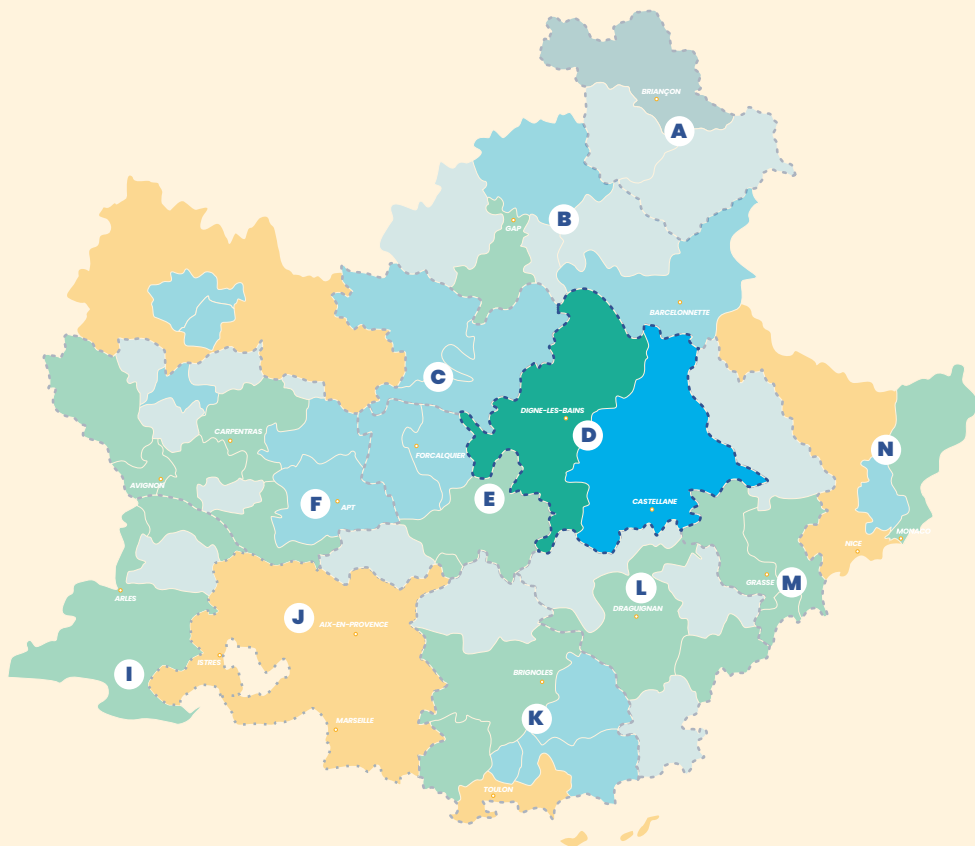
- une tarification solidaire sur le réseau régional,
- les Plans d'Actions pour la Mobilité Solidaire (PAMS),
- la mise en accessibilité des gares ferroviaires pour les personnes en situation de handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR).



Améliorer la coordination de l'information en cas de situations dégradées

En lien avec les Préfectures et les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), la Région développe des dispositifs communs d'information et de coordination afin de mieux gérer les épisodes de pollution et les perturbations majeures.





Bassins de mobilité

Octobre 2025



Périmètre de bassin de mobilité



Bassin de mobilité piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

A

Lettre affectée au bassin de mobilité

Autorités Organisatrices de la Mobilité



Communauté d'agglomération



Métropole

Prise de compétence des communes de communes



AOM dans laquelle la Région exerce les services de transport



La Région est AOM par substitution



AOM exerçant pleinement la compétence avec transfert Services Régionaux

Limites administratives

— Limite de région

○ Chef-lieu département ou d'arrondissement

Retrouvez les synthèses
des autres bassins de mobilité sur

zou.maregionsud.fr

Contacts : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /
Équipe Animation Mobilités et Territoires / lom@maregionsud.fr